Plan Local d'Urbanisme de Distroff



Règlement graphique
Plan de l'écocité

Echelle : 1/250e

APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U.
13/03/2008
APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU P.L.U.
APPROBATIONS DE REVISIONS ALLEGEES
APPROBATIONS DE MISES EN COMPATIBILITE
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
APPROBATIONS DE MISES A JOUR

Arrêt du PLU par DCM du : 28 juillet 2021

3.3

TERRITOIRES DURABLES CONSEIL

2 rue de Strasbourg
57 640 MOLVANGE
Tél : 09 72 50 89 36
Mail : contact@territoires-durables-conseil.fr

INFRA

Cyrene-Bernard Brandy
27 B RUE E. Tschumbe
57 070 METZ Technopole
Tél : 03 55 76 96 56
E-mail : infrastructure.39@wanadoo.fr

LEGENDE REGLEMENT GRAPHIQUE

- Zone d'implantation de la construction principale, à l'exception des débords de toiture
- Zone d'implantation des annexes
- Zone d'implantation des car-ports
- Accès sur rue obligatoire pour véhicules et piétons
- Accès sur rue possible pour véhicules et piétons
- Accès sur rue possible pour piétons
- Sens de faitage dans le cadre d'une toiture à 2 pans.
- Sens de faitage au choix dans le cadre d'une toiture à 2 pans.
- Implantation mitoyenne obligatoire
- Alignement obligatoire de la façade, à l'exception d'un recul d'une profondeur maximale de 1m sur une longueur maximale de 2m
- Bande d'implantation de la façade en rez-de-chausée pour construction principale
- Limite haute : Positionnement de haie privée Hauteur maximum de 1.75m à l'entretien
- Limite basse : Positionnement de haie privée Hauteur maximum de 1.30m à l'entretien
- Positionnement de clôture et portillon

